



Contrat NATURA 2000

Restauration & entretien des milieux

- propositions de sites -



www.lpo.fr



Document de travail - LPO Anjou, 2009

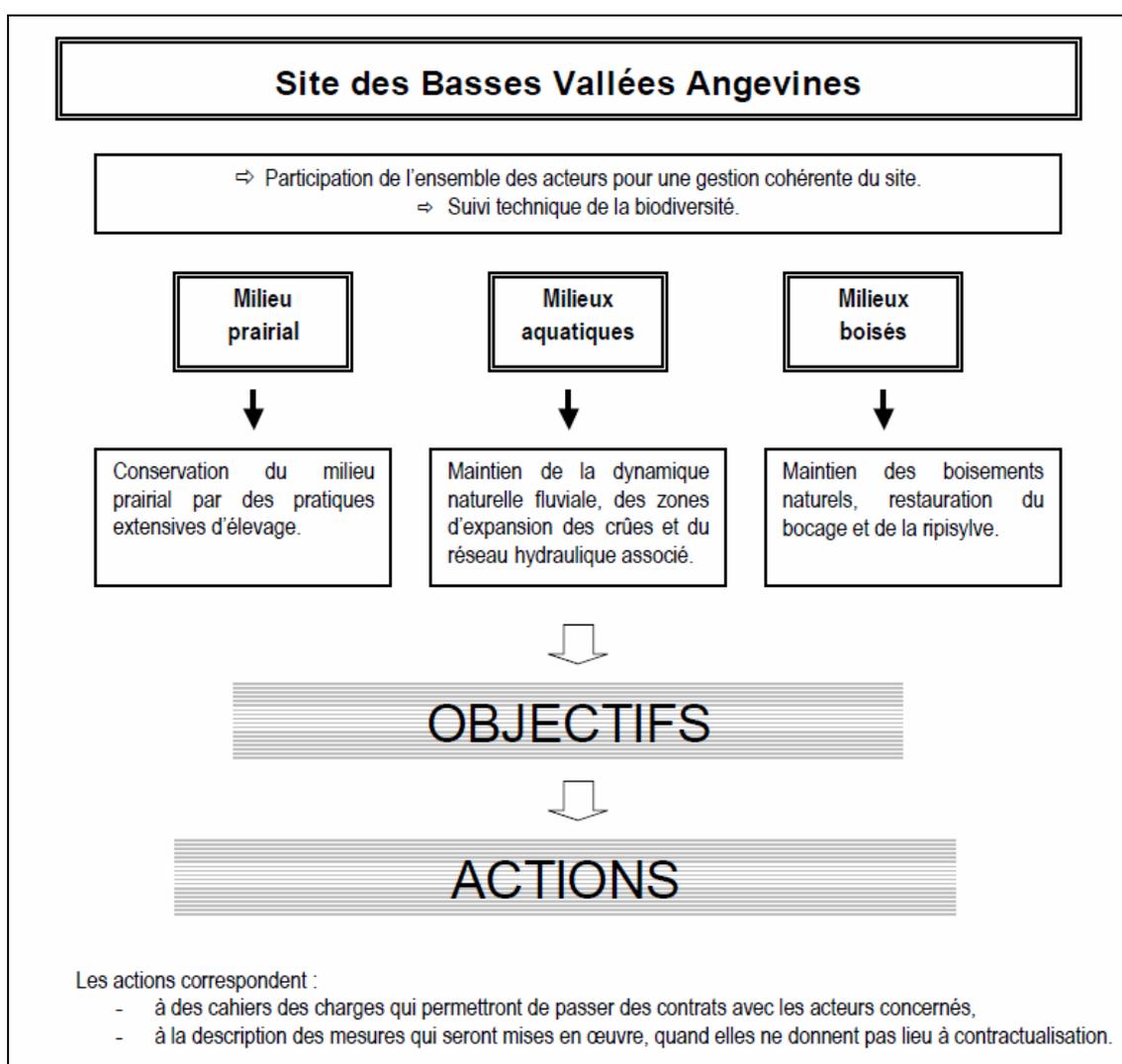
Diffusion :

Angers Loire métropole, ADASEA/Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire.

PRÉAMBULE

Ce présent rapport constitue un document de travail entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou (LPO Anjou), l'opérateur du site Natura 2000, Angers Loire Métropole (ALM) et les structures animatrices associées.

Dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (BVA), des enjeux, des objectifs et actions ont été proposés (cf. 5^e partie). Ces préconisations ont été définies à partir des exigences des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des activités humaines présentes sur le site. Le schéma synoptique ci-dessous, tiré du Docob BVA, reprend la démarche à suivre :



Dans cette synthèse, la LPO Anjou met ici en évidence des sites présentant un intérêt pour la biodiversité dans les BVA et de ce fait, devant faire l'objet d'une attention particulière pouvant aller jusqu'à la mise en place de mesures de restauration et d'entretien.

Une quinzaine de sites semblent nous présenter une forte valeur patrimoniale. Dans ce travail chacun fait l'objet d'une fiche descriptive succincte : localisation sur orthophotographie, brève description, gestion actuelle observée, enjeux et actions à envisager.

Plusieurs entités appartenant à ALM ont déjà fait l'objet d'une expertise détaillée de la part de la LPO Anjou. Dans cette synthèse ils ne sont donc pas nécessairement décrits, pour plus de renseignements se référer aux rapports d'expertises de la LPO : NOËL & GUILLOU, 2007 et GUILLOU, 2008.

LISTE DES SITES MENTIONNÉS

<i>Roselière du Marais de Briollay</i> _____	3
<i>Réserve ornithologique du lac de Maine (Saulaie)</i> _____	5
<i>Haie remarquable à Peupliers noirs</i> _____	8
<i>Mare à characées (Chara sp.)</i> _____	10
<i>Roselière de la Baillie de Noyant</i> _____	13
<i>Mare permanente du commun du Touchet</i> _____	16
<i>Boisement du commun du Touchet</i> _____	19
<i>Les Prés Ronds/Villevêque et secteur de la Rochefoulques/Soucelles</i> _____	21
<i>Marais de la Grange</i> _____	24
<i>Boisement et chemin de randonnée de l'ADVL</i> _____	27
<i>Marais de Montreuil-Juigné</i> _____	30
<i>Boire du Brochon</i> _____	34
<i>Boisement vallée de la Mayenne</i> _____	37
<i>Autres sites remarquables :</i> _____	40

Désignation :

Roselière du Marais de Briollay

Commune(s) concernée(s) : BRIOLLAY

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
ZB 97	0,909	
	0,909	

Localisation :



Description et gestion actuelle :

La parcelle ZB 97 est quasiment essentiellement constituée par une roselière sèche à phragmites *Phragmites australis*, excepté dans sa partie proche de la rivière.



Roselière du marais de Briollay

Enjeux :

Conservation d'un habitat remarquable peu représenté en Maine-et-Loire (enquête ONCFS, 2008).

Bien que de dimension restreinte cette roselière a montré par le biais du baguage un intérêt pour les passereaux paludicoles en période migratoire (site de quiétude et d'alimentation).

Actions à envisager :

- ✓ Fauchage/broyage :
 - intervention \geq 2 ans,
 - pas dans la globalité (sectorisation).

- ✓ Étrépage : à envisager éventuellement dans la partie la plus proche de la Sarthe afin de favoriser le développement des phragmites.

Désignation :

Réserve ornithologique du lac de Maine (Saulaie)

Commune(s) concernée(s) : ANGERS/BOUCHEMAINE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
HV 203	125,7755	Ville d'Angers
	125,7755	

Remarques : le périmètre concerné englobe uniquement la réserve du lac au sein de laquelle se situe la héronnière. Superficie de l'ordre d'une vingtaine d'hectares.

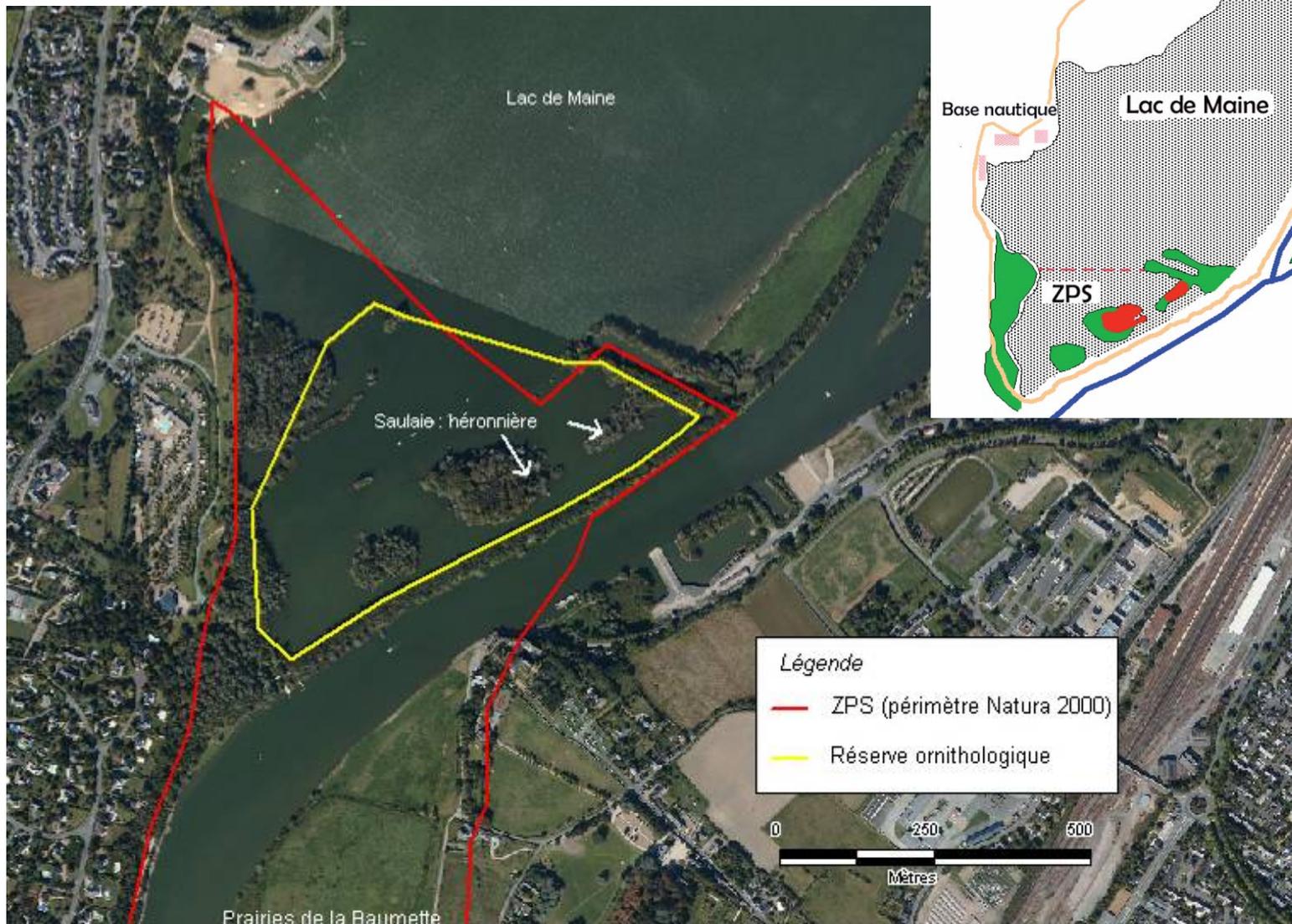
Localisation :

La partie en réserve ornithologique, incluse dans le périmètre Natura 2000 est représentée page suivante.

Description et gestion actuelle :

La mise en place d'une réserve ornithologique, interdite à la circulation nautique, permet un stationnement durable des espèces. Site refuge essentiel à l'occasion de vagues de froid, et lors de chasses sur les étangs proches (Chevigné, la Brelaudière), avec lesquels il fonctionne en complémentarité.

L'importante saulaie inondée qui s'est développée de façon naturelle permet la reproduction d'espèces remarquables (Anatidés, Ardéidés). La héronnière mixte est la plus importante du département, elle accueille en période de reproduction, en ordre d'importance : Héron cendré *Ardea cinerea* (70-90 c.), Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* (60-90 c.), Aigrette garzette *Egretta garzetta* (30-40 c.), Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* (1 à 9 c.), la Spatule blanche *Platalea leucorodia* a également niché (1 c. en 2006 ; HALLIGON *et al.*, 2008). Pour plus de renseignements sur l'intérêt ornithologique du site se référer à la synthèse de MOREAU & BEAUDOIN (2006).



Réserve ornithologique du lac de Maine

Du fait de la gestion du site pour les activités nautiques de loisir, les niveaux d'eau varient très peu. De ce fait, le pied des saules est quasiment toute l'année immergé, ce qui accélère le vieillissement.

Il faut noter également qu'il est fait état régulièrement d'intrusion dans la réserve ornithologique (canoë, pêcheur, chien...), de même que sur le chemin de halage longeant la réserve, les engins motorisés autres que ceux liés à l'entretien du site sont fréquents (voitures de pêcheur, quad, cyclomoteur).

Enjeux :

Conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le lac de Maine est l'un des sites ornithologiques les plus remarquables du Maine-et-Loire : au moins 240 espèces y ont déjà été notées.

Actions à envisager :

- ✓ Actions de communication/sensibilisation :
 - meilleure délimitation du périmètre en réserve par la mise en place de panneau (sur terre et sur l'eau) afin d'éviter les intrusions intempestives,
 - panneaux descriptifs de la richesse biologique présente.
- ✓ Étudier la faisabilité de travaux d'entretien de la saulaie ainsi que leurs intérêts dans le cadre de la conservation de la héronnière en place.

Remarques :

Dans le cadre du Docob, l'action 3.3 prévoit la lutte contre les espèces animales introduites proliférantes. Au lac de Maine au moins quatre espèces sont répertoriées : le Ragondin *Myocastor coypus*, le Rat musqué *Ondatra zibethicus*, l'Écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* et la Tortue de Floride *Trachemys scripta*.

Désignation :

Haie remarquable à Peupliers noirs

Commune(s) concernée(s) : ÉCOUFLANT

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
ZD 23	5,7880	
ZD 24	5,9745	
	11,7625	

Remarques : il s'agit ici de considérer une partie de linéaire de haie des parcelles ZD23 & 24. Longueur d'environ 480 mètres (segment bleu ci-dessous).

Localisation :



Description :

Haie à frênes et chênes têtards avec présence de Peupliers noirs *Populus nigra* (quinzaine d'individus). Les arbres sont plus ou moins en bon état, vieillissement avancé : arbres morts, branches cassées...

Globalement la haie est vieillissante et mitée : présence d'orties et ronces.

Enjeux :

Préservation d'arbres remarquables et mise en sécurité.

Actions à envisager :

- ✓ Élagage : conduite d'un port en entonnoir pour les arbres de haut jet, émondage des arbres têtards.
- ✓ Protection des pousses des essences locales.
- ✓ Broyage des orties et ronces.

Désignation :

Mare à characées (*Chara sp.*)

Commune(s) concernée(s) : ÉCOUFLANT

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
0A 710	1,588	
0A 711	1,656	
0A 712	2,000	
	5,244	

Remarques : il s'agit ici d'une superficie restreinte au périmètre englobant la mare le long de la haie.

Localisation :



Description :

Mare à communautés d'algues de la famille des *Characeae*. On rencontre ces formations dans les eaux stagnantes en conditions mésotrophes et souvent temporaires. Elles supportent très mal la pollution, notamment par les phosphates. Ils peuvent ainsi être de bons indicateurs de la qualité de l'eau.

La partie la plus profonde de la mare héberge également une belle population de Petit Nénuphar *Hydrocharis morsus-ranae* (espèce déterminante : « rare en Maine-et-Loire », COLLECTIF, 1999).

L'état actuel de la mare (passage sur site en août) a montré un état de comblement relativement avancé et des abords particulièrement dégradés, du fait de l'utilisation par le bétail, comme abreuvoir.

De plus, on peut noter la présence de débris : bouteille plastique, pneu de voiture...



Mare à characées (septembre 2009) : envasement et dégradation important.

Enjeux :

Conservation d'habitat remarquable.

La mise en évidence de l'intérêt de cette mare a déjà été faite. En effet, elle a fait l'objet d'une description détaillée dans le Document d'Objectif Natura 2000 des BVA, car elle accueille l'unique station à characées du périmètre. (cf. page 97).

Actions à envisager :

- ✓ Protection physique de la mare : pose d'une clôture électrique lorsque les parcelles sont pâturées.
- ✓ Nettoyage et curage de la mare.
- ✓ Entretien de la végétation environnante (haie et arbre isolé) afin de ne pas augmenter le comblement de la mare.

Désignation :

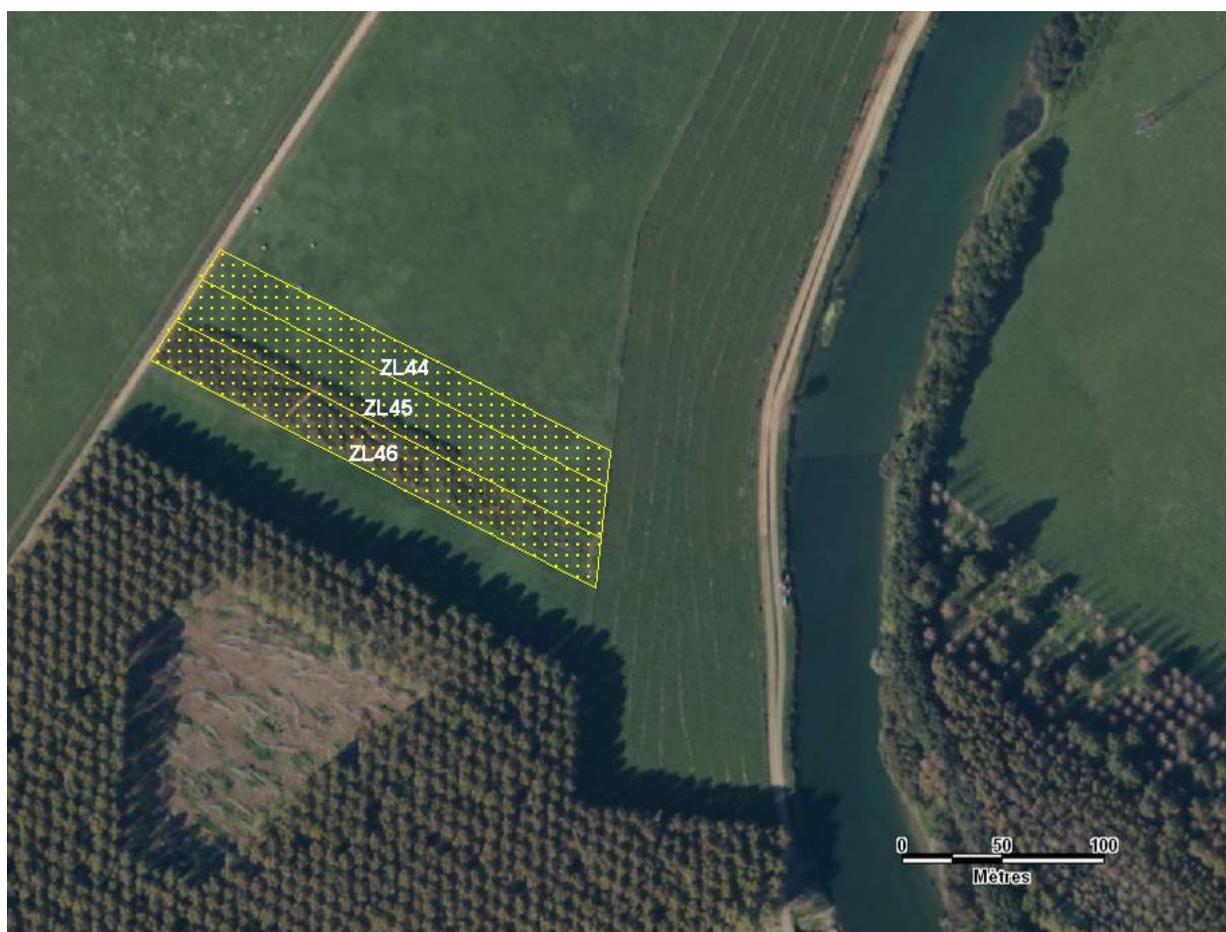
Roselière de la Baillie de Noyant

Commune(s) concernée(s) : SOULAIRE-ET-BOURG

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
ZL 46	0,57	Ligue pour la Protection des Oiseaux
ZL 45	0,55	
ZL 44	0,379	
	1,499	

Cartographie du périmètre :



Description et gestion actuelle :

La parcelle ZL 46 est quasiment essentiellement constituée par une roselière sèche à phragmites *Phragmites australis*. Depuis l'achat en 1993 par la LPO la roselière n'a jamais fait l'objet d'un fauchage. En fonction des crues en période hivernale, la roselière fait parfois écran au bois flottant (issu en majeure partie de la populiculture), ce qui impose un nettoyage printanier afin de ne pas favoriser l'enrichissement organique. En son sein, le liseron et la guimauve semblent se développer petit à petit, on note également la pousse de quelques ligneux.

Les parcelles ZL 45 & 44 sont constituées de prairies de fauche typiques des basses vallées angevines (présence entre autres de Baldingères *Phalaris arundinacea* traduisant une hydrométrie importante). Jusqu'à la fenaison de 2008 elles étaient fauchées annuellement par un exploitant sous contrat avec la LPO. Afin de voir se développer la roselière et de constituer des zones refuges, ces parcelles ne feront plus l'objet d'un fauchage annuel à partir de 2009.



Prairies refuges et parcelle à roseaux *Phragmites australis* ; en médaillon : panneau de communication installé en juillet 2009 sur les parcelles non fauchées.

Enjeux :

Conservation d'un habitat remarquable peu représenté en Maine-et-Loire (enquête ONCFS, 2008).

Bien que la roselière de Noyant soit de dimension restreint elle héberge en période de reproduction plusieurs espèces d'oiseaux paludicoles (Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs ...). De plus, en période de migration, les sessions de baguage réalisés depuis 1993 ont montré l'intérêt pour les haltes migratoires des oiseaux (site de quiétude et d'alimentation). On notera la capture (pour baguage) en août 2009 de deux Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* (espèce mondialement menacée), un individu avait déjà été observé il y a 16 ans dans la roselière.

Actions à envisager :

N° parcelle	ZL 44	ZL 45	ZL 46	Remarques
Fauchage/broyage	x	x	x	- intervention ≥ 2 ans - pas dans la globalité (sectorisation)
Élimination des ligneux			x	
Étrépage	x	x		A envisager pour favoriser le développement des phragmites

Désignation :

Mare permanente du commun du Touchet

Commune(s) concernée(s) : VILLEVÊQUE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
OK 910 ?	?	Mare communale

Remarques : les actions à engager ne concernent que le périmètre restreint au pourtour de la mare (mare en elle-même et végétation rivulaire).

Localisation :



Description et gestion actuelle :

Cette mare présente une problématique d'envasement. De plus, elle est complètement enclavée par une végétation rivulaire fortement développée. Outre

ces aspects la mare est en bon état. Cette dernière est particulièrement intéressante pour l'herpétofaune (présence d'anoures et d'urodèles).

Cette mare ne semble pas présenter d'usage particulier. Elle présente une végétation rivulaire et aquatique développée nécessitant toutefois un entretien afin de garder son potentiel d'accueil.

*Vue du chemin communal :
végétation rivulaire à entretenir.*



*Vue de l'intérieur :
stade d'atterrissement prononcé.*



Enjeux :

Conservation de milieux à forte valeur patrimoniale, maintien d'habitats nécessaires à la conservation de la faune aquatique, en particulier l'herpétofaune. Soulignons que le Triton crêté *Triturus cristatus*, inscrit aux annexes II & IV de la directive Habitats (espèce protégée à l'échelle nationale) est susceptible d'exploiter la mare, l'espèce ayant déjà été notée dans le périmètre des Basses

Vallées Angevines (MOURGAUD, 1996). Aucune prospection nocturne ciblée n'a été effectué.

Actions à envisager :

Les actions à envisager dans le cadre du Docob BVA pour ce type de milieu sont les actions 3.2a - « Entretien d'une mare » et 3.2b - « Restaurer une mare ».

- ✓ Curage : particulièrement nécessaire afin de restaurer son fonctionnement et que son potentiel d'accueil perdure.
- ✓ Entretien de la végétation rivulaire : une réouverture du milieu serait bénéfique au fonctionnement de l'écosystème.

Remarques :

Une discussion est déjà engagée sur la restauration de la mare. Le projet comprend un curage, un nettoyage des embâcles, une ouverture dans la végétation arborée en rive sud et éventuellement en rive ouest, une réfection du seuil et une clôture en bois le long du chemin. Du fait de la localisation de cette mare, le long d'un chemin fréquemment emprunté par des cavaliers, de la qualité de son eau, la mairie souhaite également aménager une zone d'abreuvement (pavage restreint + complément de clôture).

Un travail global sur l'ensemble des mares présentes dans les BVA pourrait être envisagé. Une première étape de cartographie, d'inventaires batrachologiques et d'usage des mares (utilité agricole, à l'abandon...) pourrait être menée pour ensuite amener un travail de conservation/restauration.

Désignation :

Boisement du commun du Touchet

Commune(s) concernée(s) : VILLEVÊQUE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
ZD 3	0,5860	
	0,5860	

Remarques : l'entité boisée est quasiment entièrement sur la parcelle mentionnée ci-dessus, excepté une petite surface plus au sud qui se trouve sur la parcelle ZD 4.

Localisation :



Description et gestion actuelle :

Boisement présentant une strate arborée très développée constituée de nombreuses essences végétales (chênes, frênes, saules...) ainsi qu'une strate arbustive intéressante avec la présence d'espèces à baie (églantier, cornouiller...) favorisant la présence d'oiseaux frugivores. Dans sa partie ouest un massif d'épilobe est fortement développé et favorise ainsi la présence d'insectes. Le sous-bois est complètement fermé.



Parcelle complètement fermée, évoluant librement : aucune action ne semble être effectuée sur le site.

Enjeux :

Maintien d'un boisement naturel servant de zone refuge pour la faune (restauration des fonctionnalités).

Actions à envisager :

Travaux de réouverture de milieux.

Désignation :

**Les Prés Ronds/Villevêque et secteur de la
Rochefoulques/Soucelles**

Commune(s) concernée(s) : VILLEVÊQUE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
<i>Les Prés Ronds</i>		
ZC 28	1,690	ALM (?)
ZC 27	0,080	ALM (?)
ZC 67	0,228	ALM (?)
ZC 26	1,624	ALM (?)
<i>Superficie totale</i>	3,622	
<i>Rochefoulques/Soucelles</i>		
ZB 4	0,0580	ALM (?)
ZB 6	0,0940	ALM (?)
ZB 7	0,3285	ALM (?)
ZB 8	0,2290	ALM (?)
ZB 5	0,5550	ALM (?)
ZB 2	0,1760	ALM (?)
ZB 3	0,2160	ALM (?)
<i>Superficie totale</i>	1,6565	

Localisation & Description : ces parcelles d'ALM ont déjà fait l'objet d'une étude de la part de la LPO Anjou, se référer au rapport de 2007 (NOËL & GUILLOU, 2007).

Figure ci-après ce qui avait été cartographié et fait l'objet d'une expertise dans le rapport de 2007 :

- ① chemin d'accès boisé des deux côtés, partiellement aménagé (surélevé) ;
- ② parcelle enclavée, bordée de haies de frênes, envahie par les orties, entretenues par le pâturage ;
- ③ parcelle moyennement enclavée (peupleraie au nord), probablement fauchée ;

- ④ parcelle boisée (ripisylve) ;
- ⑤ parcelles non entretenues, en phase de colonisation par les ligneux.



Parcelles ALM (sources : Geoportail ; NOËL & GUILLOU, 2007)

Le sentier emprunte des milieux variés (prairies, zones arborées ou marécageuses) correspondant aux paysages typiques des BVA. Toutefois, une grande partie des parcelles jouxtant ou appartenant à ALM présentent un intérêt faunistique et floristique réduit, du fait de l'abandon des pratiques d'entretien centenaires qui seules permettent le maintien de certaines espèces typiques.

Enjeux :

Restauration et maintien des paysages typiques des BVA : intérêt patrimonial.

Actions à envisager :

Dans le rapport de 2007 il est fait état d'un ensemble de propositions portant sur les diverses entités et concernant différents travaux de restauration et entretien :

- ✓ Entretien et gestion des parcelles en herbe propriété d'ALM.
- ✓ Restauration de roselière.
- ✓ Entretien des haies.
- ✓ Entretien de la ripisylve.
- ✓ Aménagement liés au sentier.

Désignation :

Marais de la Grange

Commune(s) concernée(s) : CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE/BRISSARTHE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
OA 333	3,4792	
OA 329	3,07	
OA 334	2,8302	
OA 339	2,7163	
OA 332	3,25	
OA 336	2,1416	
OA 341	2,6702	
AE 109	1,105	
OE 276	4,140	
OE 277	5,44	
	30,8425	

Localisation :



Description et gestion actuelle :

L'analyse des photos ci-dessous montre la fermeture progressive du milieu : en particulier dans sa partie E et également dans le secteur SO. En effet, les saules se développent fortement et entraîne une banalisation de la mosaïque d'habitats existante.



Évolution du Marais de la Grange

Aucune gestion particulière ne semble être réalisée sur le secteur.

Enjeux :

Conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Actions à envisager

- ✓ Restauration de roselière.
- ✓ Réouverture de milieu (arrachage de ligneux...)
- ✓ Entretien des haies et ripisylves.
- ✓ Entretien des canaux.

Remarques : des démarches ont déjà été effectuées sur ce site. Une rencontre sur le site, entre le propriétaire, l'ADASEA et la LPO Anjou a déjà eu lieu. Ce site, qui présente des enjeux forts pour la préservation des habitats et des espèces doit constituer une priorité dans le cadre des actions liées au contrat Natura 2000 du Docob BVA.

Désignation :

Boisement et chemin de randonnée de l'ADV¹

Commune(s) concernée(s) : VILLEVÊQUE

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
ZB 47	4,975	ADVL (?)
ZB 46	1,918	ADVL (?)
ZB 44	0,275	ADVL (?)
ZB 43	0,140	ADVL (?)
ZB 42	0,442	ADVL (?)
	7,75	

Localisation :



¹ Association de Défense de la Vallée du Loir

Description et gestion actuelle :

Boisement alluvial appartenant à l'Association de Défense de la Vallée du Loir.

Ce site est traversé par un chemin de randonnée qui présente sur son parcours des panneaux d'informations présentant le contexte local et les richesses biologiques des BVA.



Panneau d'informations le long du chemin de randonnée



Nettoyage du site : élagage et enlèvement des bois.

Enjeux :

Restauration et maintien des paysages typiques des BVA : intérêt patrimonial.

Conservation de boisement relictuel dans un contexte de dégradation et d'appauvrissement lié à la populiculture.

Actions à envisager :

Différent travaux de restauration, entretien et sensibilisation sont envisageables :

- ✓ Aménagement liés au sentier.
- ✓ Restauration/entretien :
 - travaux d'élagage,
 - débardage et enlèvement des bois coupés.
- ✓ Actions de communication/sensibilisation :
 - entretien et maintien en l'état des panneaux d'informations,
 - envisager la création de nouveaux panneaux si besoin.

Désignation :

Marais de Montreuil-Juigné

Commune(s) concernée(s) : MONTREUIL-JUIGNÉ

Parcelles cadastrales concernées :

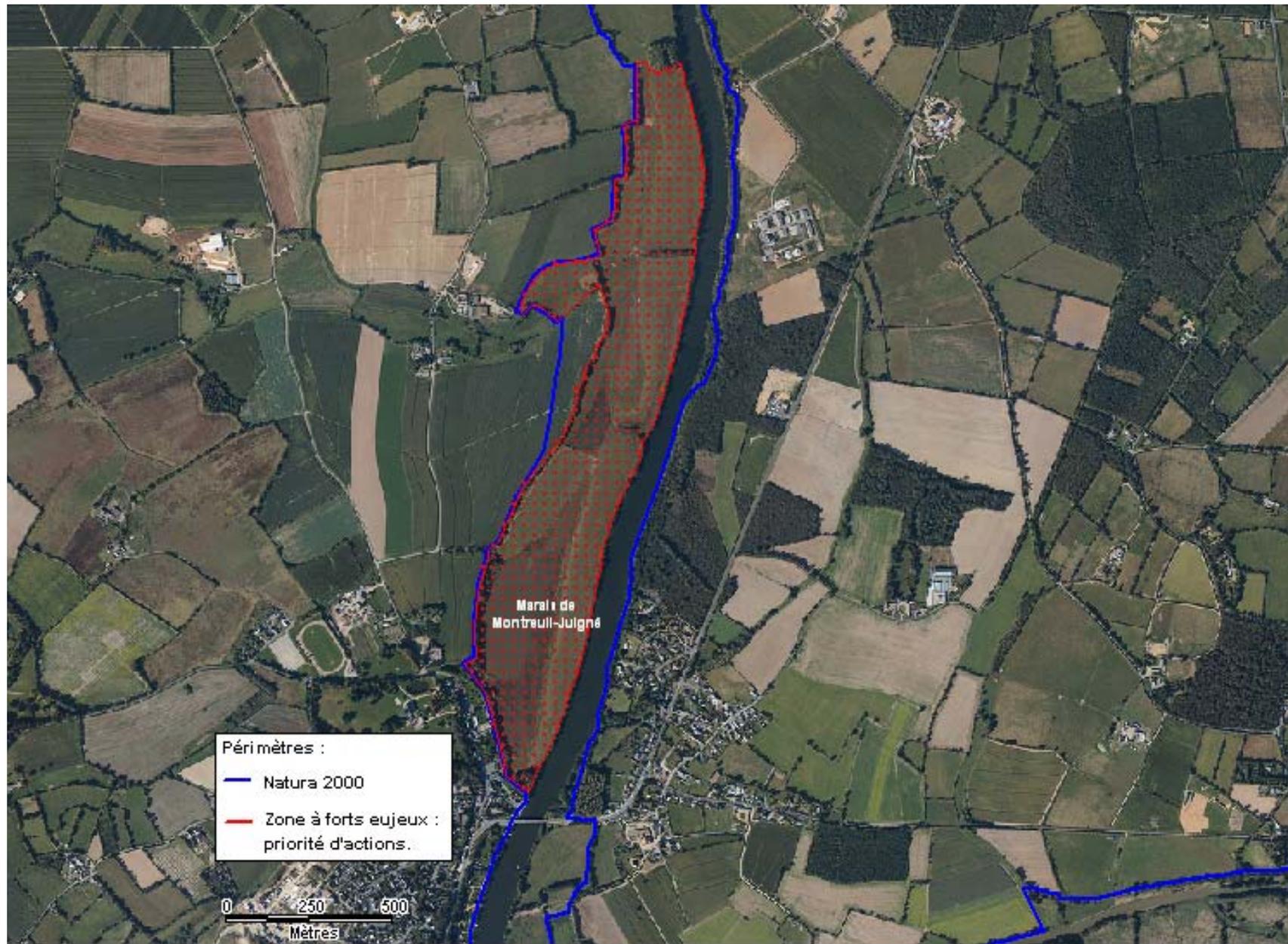
L'ensemble des parcelles cadastrales n'est pas listé ici (une grande partie appartient à la commune). La majeure partie des actions à mettre en place, afin de conserver le site dans l'état le plus favorable à la biodiversité, passe par la mise en place de mesures agro-environnementales (MAET BVA surfaciques et linéaires). L'application de ces dernières est l'œuvre des agriculteurs (pas nécessairement propriétaires), par le biais de l'animation faite par l'opérateur et les structures associées du site Natura 2000. La mise en place de contrat Natura 2000 (autre que les MAE) si elle a lieu sera donc ciblé sur quelques parcelles, la recherche des numéros de cadastre afin de remonter aux propriétaires se fera donc ultérieurement.

Localisation :

La zone à forts enjeux dans le secteur du marais de Montreuil-Juigné (entièrement incluse dans le périmètre Natura 2000) est représentée page suivante.

Description et gestion actuelle :

Marais naturel qui constitue le seul point d'eau permanent toute l'année en périphérie des BVA. Il fonctionne en complémentarité avec l'ensemble des prairies inondables des BVA : il sert notamment de zone de repli pour les migrateurs lorsque ces dernières ne sont pas inondées.



Ce marais présente entre autre, un intérêt entomologique, avec la présence d'espèces peu fréquentes à rares d'odonates (*Leste fiancé* *Lestes sponsa*, Orthétrum à stylet blanc *Orthetrum albistylum*...). De même, il présente un intérêt botanique lié à la présence de groupements végétaux typiques des prairies inondables et d'une espèce protégée à l'échelle nationale, rare et considérée comme plante prioritaire justifiant de bénéficier de mesures plus urgentes de conservation (LACROIX *et al.*, 2008) : la Gratiolle officinale *Gratiola officinalis*.

Magnocariçaiies et prairies méso-hygrophiles de fauche : favorables à la reproduction des passereaux prairies et au Rôle des genêts



Panneau d'informations et observatoire (au nord du marais)



Notons que le Rôle des genêts semble ne jamais avoir été nicheur régulier sur le site (BEAUDOIN *et al.*, 1979 ; BEAUDOIN, 1988) bien que le milieu semble favorable (mauvaise adéquation des pratiques avec la biologie du rôle ?). Le dernier contact répertorié avec l'espèce sur le site remonte au début des années 1990 : 1 chanteur le 17.5.1990 (A. Fossé, comm. pers.).

Concernant la gestion mise en place actuellement, une grande partie des prairies fait l'objet de contrat « MAET BVA ».

À noter que la chasse est pratiquée sur le marais.

Enjeux :

Conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le marais de Montreuil-Juigné fait partie en outre des sites ornithologiques majeurs du Maine-et-Loire.

Actions à envisager :

- ✓ Entretien et gestion des parcelles en herbe : les démarches d'animation autour de la mise en place des mesures agro-environnementales doivent perdurer afin de conserver en l'état le milieu prairial et ne pas perdre de surface au détriment de cultures céréalières (c'est déjà le cas au centre du site, cf. photo ci-dessous).
- ✓ Entretien des haies.
- ✓ Entretien de la ripisylve.
- ✓ Aménagement liés au sentier.



Parcelle céréalière (maïs) au sein du marais de Montreuil-Juigné

Désignation :

Boire du Brochon

Commune(s) concernée(s) : SOUCELLES

Parcelles cadastrales concernées :

Ne sont répertoriées ci-dessous que les parcelles de la partie ouest présentant des faciès de roselière à *Phragmites australis* et prairie à *Sanguisorba officinalis*.

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
0 ZB 56	0,1330	
0 ZB 57	0,1110	
0 ZB 58	0,1120	
0 ZB 59	0,1860	
0 ZB 60	0,1433	
0 ZB 61	0,1300	
0 ZB 62	0,2010	
0 ZB 63	0,1610	
0 ZB 64	0,1150	
0 ZB 65	0,3090	
0 ZB 66	0,2770	
0 ZB 69	0,2280	
0 ZB 70	0,1870	
0 ZB 71	0,1870	
0 ZB 72	0,3010	
0 ZB 73	0,2320	
0 ZB 74	0,2280	
0 ZB 75	0,3690	
0 ZB 76	0,2920	
0 ZB 77	0,0560	
0 ZB 78	0,1490	
0 ZB 79	0,5540	
0 ZB 80	0,0950	
0 ZB 81	1,0740	
0 ZB 82	0,5650	
0 ZB 83	0,4790	
0 ZB 84	0,4640	

0 ZB 85	0,3980	
0 ZB 86	0,2320	
0 ZB 87	0,7090	
0 ZB 171	0,1948	
0 ZB 173	0,1717	
	9,0438	

Localisation :

La zone à forts enjeux dans le secteur de la Boire du Brochon (entièrement incluse dans le périmètre Natura 2000) est représentée page suivante.

Description et gestion actuelle :

Mosaïque d'habitats : boisements et prairies alluviales, roselière, boire.

Aucun entretien particulier ne semble être effectué dans certains secteurs ce qui engendre une dégradation sur certains habitats : boisement progressif des roselières, développement des ronces et orties.

Enjeux :

Restauration et maintien des paysages typiques des BVA : intérêt patrimonial.

Il faut noter que la Sanguisorbe est la plante hôte d'une espèce de papillon remarquable, l'Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea telejus* (annexe II et IV de la directive « habitats »). Espèce ayant une biologie complexe (LAFRANCHIS, 2008) directement dépendante de la conservation de la Sanguisorbe. Des prospections ciblées permettraient de mettre en avant l'intérêt du site ou non pour le papillon.

Actions à envisager :

- ✓ Entretien et gestion des parcelles en herbe : favoriser un pâturage extensif ou un fauchage tardif.
- ✓ Remise en état des parcelles après exploitation par la populiculture.
- ✓ Entretien de la ripisylve.
- ✓ Entretien de roselière.
- ✓ Aménagement liés au sentier : panneau de sensibilisation.



Désignation :

Boisement vallée de la Mayenne

Commune(s) concernée(s) : CANTENAY-ÉPINARD

Parcelles cadastrales concernées :

N° de parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
OA 535	7,8828	
OA 520	2,9812	
OA 966	1,99	
	12,854	

Remarques : la parcelle OA 535 se situe en aval du pont de Cantenay-Épinard, les deux autres en amont (côté Boire de la Cartraie).

Localisation :



Description et gestion actuelle :

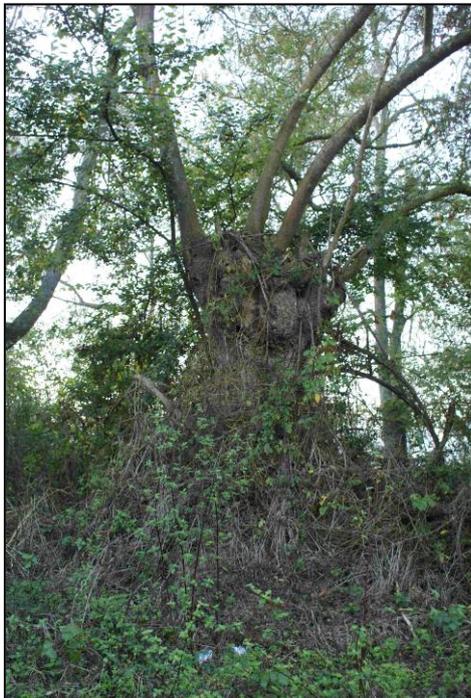
• **Parcelle OA535 :**

Boisement alluvial dégradé, exploité à des fins cynégétiques. Strate arborée développée avec différentes essences (chênes, frênes, saules...), présence d'arbres de hauts jets. La strate arbustive particulièrement développée présente une forte dégradation.

Présence d'une décharge sauvage à proximité.

Le milieu est « entretenu » pour la chasse, des travées y sont réalisées afin de cheminer au sein de la parcelle (bien visibles sur les orthophotographies ; voir également photos ci-dessous).

Milieu fermé, dégradé.
Exploitation cynégétique



- **Parcelle 0A520 & 0A966 :**

Boisement alluvial dégradé, présence d'arbres têtards en âge d'être émondés.

Présence d'une décharge sauvage.



Têtards à entretenir

Enjeux :

Conservation de boisement relictuel dans un contexte de dégradation et d'appauvrissement lié à la populiculture.

Actions à envisager :

- ✓ Actions de communication/sensibilisation du fait de la présence d'un chemin de randonnée : panneaux descriptifs Natura 2000, enjeux locaux, richesse biologique du site...
- ✓ Entretien des haies (émondage des têtards).
- ✓ Nettoyage et enlèvement des détritrus.

Remarques : la parcelle 0A535 n'est pas laissée à l'abandon semble-t-il puisque des activités de chasse y sont effectuées. Des actions à envisager sur l'ensemble du site semblent probablement compromises du fait des activités en place, toutefois engager des opérations d'entretien des têtards bordant la parcelle serait intéressantes.

Autres sites remarquables :

Sont listées ici, les sites qui font ou non, déjà l'objet de démarches de conservation :

- Îles du Moulin d'Ivray (commune : Tiercé/Étriché) : env. 45 ha. ; démarche de conservation en cours.
- « les Grandines » (commune : Cheffes) : alignement de vieux chênes accueillant une héronnière (D3 1274 & D3 1276).
- « la Gochetterie » (commune : Corzé) : boisement alluvial et roselière, superficie d'environ 7,4 ha. Problématique de gestion liée à la réouverture de milieu et entretien de roselière.



- Roselières en bordure du Loir sur la commune de Montreuil-sur-loir (localisation page suivante) : surface d'environ 7,8 ha.



COMMENTAIRES

Le présent travail a pour but de mettre en avant, d'une manière globale et synthétique, des entités au sein des Basses Vallées Angevins qui semblent présenter un intérêt particulier d'un point de vue de la conservation d'habitats, d'espèces et/ou paysages remarquables.

La mise en place de contrats Natura 2000 n'est peut être pas possible sur l'ensemble des sites proposés eu égard à l'utilisation de l'espace qui en est fait par les propriétaires par exemple. Un dialogue auprès de ces derniers doit donc se mettre en place afin d'étudier la faisabilité de la restauration/entretien des sites par le biais des contrats. De plus, certains sites seront probablement également concernés par la mise en place du CRE (p. ex. Boire du Brochon).

Soulignons qu'en plus de l'engagement de démarches sur ces sites, il serait opportun en 2010, d'avoir un regard sur les parcelles de peupliers exploitées, afin de favoriser autant que faire se peut, la reconversion (par remise en état) en milieu prairial. À ce titre, les démarches d'animations auprès des maires des communes du périmètre Natura 2000 doivent perdurer. De plus, il pourrait être envisager la mise en place d'une lettre d'informations Natura 2000 (à définir le pas de temps de l'édition) traitant des actions, des suivis mis en place au sein du périmètre et des outils disponibles (illustrés par des exemples concrets) pour la conservation et la gestion des territoires.

Il s'agit désormais de définir des priorités d'actions et planifier les démarches à engager en 2010.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDOIN J.-C., 1988. Abondance et répartition du Râle des genêts (*Crex crex*) en Maine-et-Loire : résultats de l'enquête menée en 1983 et 1984. *Bull. G.A.E.O*, 40 (17) : 1-32.

BEAUDOIN J.-C., CORMIER J.-P., GYS M., LE MAO J.-P., LE MAO P., 1979. Rapport sur la nidification et l'estivage 1977 en Maine-et-Loire. *Bull. G.A.E.O*, 25 : 1-46.

COLLECTIF, 1999. *Inventaire du Patrimoine Naturel. Liste régionale indicative des espèces déterminantes en Pays de la Loire. Validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 30 juin 1999. Espèces animales.* CSRPN, DIREN des Pays de la Loire, Nantes : 191 p.

GUILLOU E., 2008. *Projet de réhabilitation de la zone humide de l'observatoire d'Écouflant. Propositions d'aménagement, diagnostic, analyses et cahier des charges des travaux.* LPO Anjou/Angers Loire Métropole, 34 p.

HALLIGON F., BEAUDOIN J.-B. & FOSSÉ A., 2008. Nidification de la Spatule blanche *Platalea leucorodia* au lac de Maine, Angers-Bouchemaine, Maine-et-Loire. *Crex*, 10 : 67-71.

LACROIX P., LE BAIL J., HUNAUT G., BRINDEJONC O., THOMASSIN G., GUITTON H., GESLIN J., PONCET L., 2008. *Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire.* Conservatoire botanique national de Brest, antenne régionale des Pays de la Loire : 48 p. + annexes.

LAFRANCHIS T., 2008. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, France, 448 p.

MOREAU F. & BEAUDOIN J.-Cl., 2006. *Les oiseaux du lac de Maine.* LPO Anjou, 30 p.

MOURGAUD G., 1996. Inventaires préliminaires de la faune des Basses Vallées Angevines. *Crex*, 1 :17-24.

NOËL F. & GUILLOU E., 2007. *Expertise écologique et préconisations de gestion : Parcelles d'Angers Loire Métropole sur les Basses Vallées Angevines.* LPO Anjou/Angers Loire Métropole, 35 p.